

Paris, le 5 juillet 2017

Tiers payant généralisé : la CSMF attentive à la mission de l'Igas

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé aujourd'hui avoir confié une mission à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur « la faisabilité technique » du tiers payant généralisé. Elle confirme ainsi l'engagement pris par Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle de rendre le dispositif « généralisable », soit facultatif.

La CSMF remercie la nouvelle ministre de la santé Agnès Buzyn d'avoir entendu l'opposition ferme et résolue des médecins libéraux à un tiers payant généralisé pour tous et pour tout.

La loi de santé a instauré le tiers payant généralisé pour les femmes enceintes et les patients en ALD au 1^{er} janvier 2017, et il devrait être étendu à tous les patients à partir du 1^{er} novembre 2017. La CSMF rappelle qu'elle avait été partiellement entendue par le Conseil constitutionnel qui a supprimé le tiers payant obligatoire sur la partie couverte par les assurances complémentaires.

La CSMF reste totalement opposée à cette obligation du tiers payant pour tous les patients, qu'ils soient en ALD ou pas. Elle maintient son appel à la désobéissance civile, encourageant les médecins à ne pas appliquer le tiers payant pour tous.

Attachée à une médecine libérale et sociale accessible à tous, elle continue à défendre un tiers payant social, pour les populations défavorisées (CMU, CMU-C, ACS), et au-delà, un tiers payant laissé à l'appréciation du médecin, en fonction de la situation de son patient.

La CSMF sera donc très attentive à cette mission Igas dans les prochaines semaines, et presse le gouvernement de modifier la loi en supprimant l'obligation du tiers payant généralisé pour tous.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales. Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.